

# PRIX COURANT 2019



## SOMMAIRE

Béton frais à composition prescrite .....	2
Chape liquide .....	3
Divers .....	4
Adjuvants .....	5
Transport.....	6
Camions.....	7
Pompage .....	8
Béton frais à propriétés spécifiées .....	9
Conditions générales de vente et de livraison.....	12

Les Grandes-Vies 38  
Case postale 133  
2900 PORRENTROY 2

Tél. 032 466 24 62  
Fax 032 466 14 82

info@ajobeton.ch  
CHE-107.535.604 TVA

**BETON FRAIS A COMPOSITION PRESCRITE**  
 (Le client choisit sa composition et en assume la conformité)  
 DEPART CENTRALE PORRENTROY

- Prix hors taxe pour 1 m<sup>3</sup> (1200 l) béton fini chargé sur camion
- Toute panne en centrale ne donne droit à aucune réclamation
- **P = pompable**
- Tous les bétons 0/16 sont pompables (min. 300 kg de ciment)

Béton siliceux 0/32 e/c 0.48 à 0.70				Béton siliceux 0/16 e/c 0.48 à 0.70			
Recette N°	Appellation	Ciment kg/m <sup>3</sup> CEM II/ALL 42.5N	Fr./m <sup>3</sup> HT sans adjuvant	Recette N°	Appellation	Ciment kg/m <sup>3</sup> CEM II/ALL 42.5N	Fr./m <sup>3</sup> HT sans adjuvant
1	Béton CP 150	150	152.00				
2	Béton CP 200	200	160.00	12	Béton CP 200	200	160.00
3	Béton CP 250	250	168.00	13	Béton CP 250	250	169.00
4	Béton CP 300	300	177.00	14	<b>P Béton CP 300</b>	300	179.00
7	Béton CP 325	325	181.00	17	<b>P Béton CP 325</b>	325	183.00
5	Béton CP 350	350	185.00	15	<b>P Béton CP 350</b>	350	187.00
	Béton CP 375	375	189.00		<b>P Béton CP 375</b>	375	191.00
6	Béton CP 400	400	193.00	16	<b>P Béton CP 400</b>	400	195.00
41	<b>P Béton CP 300</b>	300 yc 0.3% visco	180.50				
348	<b>P Béton CP 325</b>	325	181.00				
310	<b>P Béton CP 325</b>	325 yc 0.3% visco	185.00				
313	<b>P Béton CP 325</b>	325 yc 0.5% visco	187.00				
321	<b>P Béton CP 350</b>	350 yc 0.5% visco	191.50				

Béton calcaire 0/25				Chape siliceux 0/4			
Recette N°	Appellation	Ciment kg/m <sup>3</sup> CEM II/ALL 42.5N	Fr./m <sup>3</sup> HT sans adjuvant	Recette N°	Appellation	Ciment kg/m <sup>3</sup> CEM II/ALL 42.5N	Fr./m <sup>3</sup> HT sans adjuvant
20	Béton CP 100	100	134.00	32	Chape 0/4	200	177.00
21	Béton CP 150	150	142.00	33	Chape 0/4	250	185.00
22	Béton CP 200	200	151.00	34	Chape 0/4	300	193.00
23	Béton CP 250	250	162.00	325	Chape 0/4	325	198.00
24	Béton CP 300	300	166.00	35	Chape 0/4	350	202.00
26	Béton CP 325	325	174.00	36	Chape 0/4	400	210.00
25	Béton CP 350	350	182.00	37	Chape 0/4	450	218.00
				38	Chape 0/4	500	226.00
				39	Chape 0/4	600	243.00

Supplément CEM I 42.5N : Fr. 10.00/to  
 Supplément adjuvants, voir page 5.

TVA non comprise

## CHAPE LIQUIDE

Petits chantiers jusqu'à 10 m<sup>3</sup>

(Nous demander une offre pour les chantiers de plus de 10 m<sup>3</sup>)

- Montant forfaitaire par installation Fr. 250.00
  - Déplacement de la pompe
  - Installation des tuyaux et amorçage
  - Repli et nettoyage
  - Le client met à disposition min. 2 personnes pour aider à l'installation et au repli des tuyaux
  
- Chape liquide Sikascreed CTF, fourniture et transport franco région Ajoie y compris 45 minutes de déchargement Fr. 380.00/m<sup>3</sup>
  - Par voyage de 6 m<sup>3</sup>
  
- Pompage Fr. 32.00/m<sup>3</sup>
  - Rendement 7 m<sup>3</sup>/h minimum



**DIVERS**

Recette N°	Béton léger pompable	Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
31	Bétostyrène 4 N/mm <sup>2</sup> CP 375	323.00
	"Léca" liapor plus-value sur 0/32	sur demande
51	Béton filtrant 16/32 siliceux / Béton poreux CP 150	150.00
52	Béton filtrant 16/32 siliceux / Béton poreux CP 200	159.00

Recette N°	Béton projeté 0/8 mm siliceux (voie sèche) (granulats + ciment = 1'000 l)	Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
53	Béton projeté / Gunité CP 350	181.00
40	Béton projeté / Gunité CP 375	190.00
44	Béton projeté / Gunité CP 400	199.00

Recette N°	Béton SDC facilement compactable	Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
411	Béton SDC, siliceux 0/32 (radier uniquement)	194.00

Recette N°	Béton SCC autocompactant	Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
410	Béton SCC autocompactant, siliceux 0/16	206.00

	Divers	Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
	Fibre pour chape (anti-fissuration) type Fibermesh 18 mm, 0,6 kg/m <sup>3</sup>	35.00
	Renforcement du béton avec fibres, type Strux 75/32, 1,8 kg/m <sup>3</sup>	65.00

Recette N°	Agrégats	Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
361	Sable siliceux 0/4 - 0/8	68.00
367	Gravier siliceux 16/32	66.00
368	Gravier siliceux 4/16	66.00
8	Mélange à béton siliceux 0/16	80.00
9	Mélange à béton siliceux 0/32	77.00
27	Mélange à béton calcaire 0/25	53.00

	Produits recyclés	Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
	Enrobé concassé 0/22	32.00
	Béton concassé 0/22	38.00

## ADJUVANTS

▪ Fr./m<sup>3</sup> hors taxe

Produit	Dosage	200	250	300	325	350	375	400	450	500
Viscocrète 3088	0.3 %	3.65	4.55	5.50	5.95	6.40	6.85	7.30	8.25	9.15
	0.5 %	6.10	7.60	9.15	9.90	10.65	11.45	12.20	13.70	15.25
	0.8 %	9.75	12.20	14.65	15.85	17.10	18.30	19.50	21.95	24.40
	1.0 %	12.20	15.25	18.30	19.80	21.35	22.85	24.40	27.45	30.50
	1.2 %	14.65	18.30	21.95	23.80	25.60	27.45	29.30	32.95	36.60
	1.4 %	17.10	21.35	25.60	27.75	29.90	32.00	34.15	38.45	42.70
Antigel <i>Accélérateur de prise</i>	1.0 %	9.40	11.75	14.10	15.25	16.45	17.60	18.80	21.15	23.50
Retarder <i>Retardeur de prise</i>	0.3 %	3.80	4.70	5.70	6.10	6.60	7.05	7.55	8.50	9.45
	0.5 %	6.30	7.90	9.45	10.20	11.00	11.80	12.60	14.20	15.75
	0.8 %	10.10	12.60	15.10	16.40	17.65	18.90	20.15	22.70	25.20
	1.0 %	12.60	15.75	18.90	20.50	22.05	23.60	25.20	28.35	31.50
	1.2 %	15.10	18.90	22.70	24.60	26.45	28.35	30.25	34.00	37.80
	1.4 %	17.65	22.05	26.45	28.65	30.90	33.10	35.30	39.70	44.10
	1.6 %	20.15	25.20	30.25	32.75	35.30	37.80	40.30	45.35	50.40
	1.8 %	22.70	28.35	34.00	36.85	39.70	42.50	45.35	51.00	56.70
	2.0 %	25.20	31.50	37.80	40.95	44.10	47.25	50.40	56.70	63.00

## TRANSPORT

- Par camion malaxeur ou basculant de 6 m<sup>3</sup>. Toute livraison inférieure entraîne la facturation d'un voyage complet de 6 m<sup>3</sup>
- Inclus déchargement maximum 20 minutes par camion jusqu'à 6 m<sup>3</sup>. Dès 7 m<sup>3</sup>, 30 minutes sont comprises. Temps d'attente, de déchargement supplémentaire et d'attente pour solde de commande Fr. 150.00/h
- Tarif horaire camion malaxeur Fr. 190.00/h

Localité	Camion (inclus RPLP) Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
Alle	33.00
Asuel	45.00
Bassecourt	45.00
Beurnevésin	48.50
Boécourt	44.00
Boncourt	48.50
Bonfol	45.00
Bourrignon	58.00
Bressaucourt	36.00
Buix	45.00
Bure	40.00
Charmoille	46.00
Chevèze	34.00
Coeuve	33.00
Cornol	39.00
Courchavon	33.00
Courfaivre	46.00
Courgenay	33.00
Courroux	53.00
Courtedoux	33.00
Courtemaîche	37.00
Courtemaury	36.00
Damphreux	38.00
Damvant	47.00
Delémont	50.00
Epauvillers	68.00
Epiquez	76.00
Fahy	41.00
Fontenais	33.00
Fregécourt	43.00
Glovelier	44.00
Grandfontaine	38.00

Localité	Camion (inclus RPLP) Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
Grandcourt	42.00
Laioux	63.00
Le Fuet	64.00
Le Maira	48.50
Lugnez	40.00
Mettembert	50.00
Miécourt	39.00
Montenol	53.50
Montfaucon	66.00
Montignèze	46.00
Montmelon	53.50
Montvoie	47.00
Mormont	36.00
Ocourt	60.00
Pleujouse	45.00
Porrentruy	32.00
Prédame, Le	68.00
Ravines	56.00
Réclère	42.00
Roche d'Or	46.00
Rocourt	39.00
Saignelégier	65.00
Saulcy	59.00
Sceut	57.00
Seleute	58.00
Séprais	47.00
Soubey	76.00
St-Brais	60.00
St-Ursanne	47.00
Vendlincourt	40.00
Vicques	53.00
Villars s/Fontenais	36.00

TVA non comprise

## CAMIONS

Camions basculants 2 et 4 essieux

Tarif horaire : Fr. 160.00/180.00/h

Capacité : 4.000 à 7.000 m<sup>3</sup>

Camion malaxeur 3 essieux

Tarif horaire : Fr. 175.00/h

Capacité : 7.000 m<sup>3</sup>

Camion malaxeur 4 essieux

Tarif horaire : Fr. 185.00/h

Capacité : 6 - 8.000 m<sup>3</sup>

Camion malaxeur-pompe

Tarif horaire : Fr. 265.00/h

Portée verticale : 24.50 m'

Portée horizontale : 20.00 m'

Portée en profondeur : 13.60 m'

Angle de rotation : 365°

Largeur stabilisation avant : 4.30 m'

Hauteur dépliage : 5.50 m'

Contenance du malaxeur : 6.000 m<sup>3</sup>

Débit de pompage : 15.000 à 30.000 m<sup>3</sup>/heure

Camion pompe

Tarif horaire : Fr. 275.00/h

Portée verticale : 26.40 m'

Portée horizontale : 22.80 m'

Portée en profondeur : 17.20 m'

Angle de rotation : 365°

Largeur stabilisation avant : 6.20 m'

Hauteur dépliage : 6.20 m'

Débit de pompage : 15.000 à 40.000 m<sup>3</sup>/heure



*Camion malaxeur-pompe*



*Camion pompe*

## POMPAGE

- Si un ou plusieurs tuyaux supplémentaires doivent être montés Fr. 25.00/pièce
- Temps d'attente Fr. 180.00/h
- Temps de pompage excédentaire Fr. 260.00/h
- Déplacement sur chantier Fr. 50.00/déplacement
- Sachet d'amorçage Fr. 15.00/sachet
- Une éventuelle panne de la pompe ne donne droit à aucune réclamation

Quantité m <sup>3</sup>	Volume pompage min. par heure	Dalles / radiers Fr./m <sup>3</sup> hors taxe	Murs / piliers Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
3	3	380.00 (forfait)	410.00 (forfait)
4	3	395.00 (forfait)	430.00 (forfait)
5	3	410.00 (forfait)	460.00 (forfait)
6	6		
7	6	62.50	70.50
8	6		
9	8		
10	8	56.00	61.00
11	8		
12	10		
13	10	53.50	58.50
14	10		
15	10		
16	10	49.50	54.50
17	10		
18	12		
19	12	46.00	51.00
20	12		
21-25	14	43.00	48.00
26-30	14	39.00	44.00
31-35	14	37.00	42.00
36-40	16	36.00	41.00
41-45	16	34.00	39.00
46-50	16	32.00	37.00
51-60	20	29.00	
61-70	22	28.00	
71-80	22	27.00	
81-100	24	24.00	
101-150	24	21.00	
151-200	24	20.00	



**BETON FRAIS A PROPRIETES SPECIFIEES**  
**Selon norme SN EN 206 (2014), NA (2016)**  
**DEPART CENTRALE PORRENTURY**

- Prix hors taxe pour 1 m<sup>3</sup> (1200 l) béton fini chargé sur camion
- Toute panne en centrale ne donne droit à aucune réclamation

### Type de béton NPKA<sub>XC1;XC2</sub>

XC1: Sec ou humide en permanence. Béton à l'intérieur de bâtiments où le taux d'humidité de l'air ambiant est faible.

XC2: Humide, rarement sec. Surfaces de béton soumises au contact à long terme de l'eau. Fondations.

Recette N°	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de chlorures	Diam. max. des granulats	Classe de consistance	Rapport e/c indicatif	Pompable	Type de ciment	Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
A022	C16/20	XC1;XC2	Cl. 0.10	25 calcaire		0.65		CEM II	145.00
A002	C16/20	XC1;XC2	Cl. 0.10	32		0.65		CEM II	160.00
A007	C25/30	XC1;XC2	Cl. 0.10	32		0.65		CEM II	181.00
A017	C25/30	XC1;XC2	Cl. 0.10	16		0.65	X	CEM II	183.00
A348	C25/30	XC1;XC2	Cl. 0.10	32		0.65	X	CEM II	181.00
A310	C25/30	XC1;XC2	Cl. 0.10	32		0.65	X	CEM II	184.60
A015	C30/37	XC1;XC2	Cl. 0.10	16		0.65	X	CEM II	187.00
A005	C30/37	XC1;XC2	Cl. 0.10	32		0.65	X	CEM II	181.00

### Type de béton NPKB<sub>XC3</sub>

XC3: Humidité modérée. Béton à l'intérieur où le taux d'humidité de l'air ambiant est moyen ou élevé. Béton extérieur abrité de la pluie.

Recette N°	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de chlorures	Diam. max. des granulats	Classe de consistance	Rapport e/c indicatif	Pompable	Type de ciment	Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
B178	C25/30	XC3	Cl. 0.10	32		0.60		CEM II	183.00
B159	C25/30	XC3	Cl. 0.10	16		0.60	X	CEM II	185.00
B349	C25/30	XC3	Cl. 0.10	32		0.60	X	CEM I	186.00

Supplément CEM I 42.5N : Fr. 10.00/to

Les adjuvants retardeur ou accélérateur de prise peuvent être ajoutés en fonction de la température.

**BETON FRAIS A PROPRIETES SPECIFIEES**  
**Selon norme SN EN 206 (2014), NA (2016)**  
**DEPART CENTRALE PORRENTUY**

- Prix hors taxe pour 1 m<sup>3</sup> (1200 l) béton fini chargé sur camion
- Toute panne en centrale ne donne droit à aucune réclamation

**Type de béton NPKC** XC4;XF1

XC4 : Alternance d'humidité et de séchage. Surfaces soumises au contact de l'eau, mais n'entrant pas dans la classe d'exposition XC2.

XF1 : Saturation modérée en eau sans agent de déverglaçage. Surfaces verticales de bétons exposées à la pluie et au gel.

Recette N°	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de chlorures	Diam. max. des granulats	Classe de consistance	Rapport e/c indicatif	Pompable	Type de ciment	Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
C107	C30/37	XC4; XF1; XD1; XD2	Cl. 0.10	32		0.50	X	CEM II	196.00
C124	C30/37	XC4; XF1; XD1; XD2	Cl. 0.10	16		0.50	X	CEM II	198.00

**Type de béton NPKF** XC4;XD3;XF2

XC4 : Alternance d'humidité et de séchage. Surfaces soumises au contact de l'eau, mais n'entrant pas dans la classe d'exposition XC2.

XD3 : Alternance d'humidité et de séchage. Eléments de ponts exposés à des projections contenant des chlorures. Chaussées. Dalles de parc.

XF2 : Saturation modérée en eau avec agent de déverglaçage. Surfaces verticales de bétons des ouvrages routiers exposées au gel et à l'air véhiculant des agents de déverglaçage.

Recette N°	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de chlorures	Diam. max. des granulats	Classe de consistance	Rapport e/c indicatif	Pompable	Type de ciment	Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
F402	C35/45	XC4; XD3; XF2	Cl. 0.10	32		0.45	X	CEM II	218.00

Supplément CEM I 42.5N : Fr. 10.00/to

Les adjuvants retardeur ou accélérateur de prise peuvent être ajoutés en fonction de la température.

**BETON FRAIS A PROPRIETES SPECIFIEES**  
**Selon norme SN EN 206 (2014), NA (2016)**  
**DEPART CENTRALE PORRENTUY**

- Prix hors taxe pour 1 m<sup>3</sup> (1200 l) béton fini chargé sur camion
- Toute panne en centrale ne donne droit à aucune réclamation

**Type de béton NPKG** XC4; XD3; XF4 (avec air entraîné)

XC4 : Alternance d'humidité et de séchage. Surfaces soumises au contact de l'eau, mais n'entrant pas dans la classe d'exposition XC2.

XD3 : Alternance d'humidité et de séchage. Eléments de ponts exposés à des projections contenant des chlorures. Chaussées. Dalles de parc.

XF4 : Forte saturation en eau avec agent de déverglçage. Routes et tabliers de ponts et surfaces de béton verticales exposés aux agents de déverglçage.

Recette N°	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de chlorures	Diam. max. des granulats	Classe de consistance	Rapport e/c indicatif	Pompable	Type de ciment	Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
G404	C35/45	XC4; XD3; XF4	Cl. 0.10	32		0.45		CEM II	223.00

**Type de béton NPKH (béton pour pieux)**

Recette N°	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de chlorures	Diam. max. des granulats	Classe de consistance	Rapport e/c indicatif	Pompable	Type de ciment	Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
H392	C25/30	Béton pour pieux moulés dans le sol à sec	Cl. 0.10	32	F4	0.60	X	CEM I	sur demande
	C25/30	Béton pour pieux moulés dans le sol à sec (ciment résistant aux sulfates)	Cl. 0.20	32	F4	0.50		CEM IHS	sur demande

**Béton pour chemins AF**

Recette N°	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de chlorures	Diam. max. des granulats	Classe de consistance	Rapport e/c indicatif	Pompable	Type de ciment	Fr./m <sup>3</sup> hors taxe
C348	C30/37	XF1		32		0.50		CEM I	sur demande
E406	C25/30	XF3; XC4; XD1; XD2	Cl. 0.10	32		0.50		CEM I	sur demande

Supplément CEM I 42.5N : Fr. 10.00/to

Les adjuvants retardeur ou accélérateur de prise peuvent être ajoutés en fonction de la température.

TVA non comprise

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

### 1. Conditions générales

Par la commande, le client accepte les conditions générales. Des conditions divergentes sont valables uniquement si la centrale à béton les a confirmées par écrit. Le prix courant de l'année en cours remplace et annule toutes les versions antérieures. Des changements de prix en cours d'année restent expressément réservés. Tous nos prix sont entendus en francs suisses, départ centrale. La taxe à la valeur ajoutée (TVA) n'est pas incluse dans nos prix et sera facturée en sus. La taxe RPLP est incluse.

### 2. Liste de prix

Les prix sont valables pour des retraits et livraisons durant les heures officielles d'ouverture de la centrale à béton. Les livraisons en dehors de cet horaire ne sont effectuées que sur entente préalable et contre une plus-value adaptée à la prestation.

### 3. Passation et acceptation des commandes

Pour les bétons frais à propriétés spécifiées, la norme SN EN 206 (2014), NA (2016) fait office de référence et est déterminante. Les commandes doivent stipuler exactement la désignation du béton et/ou son numéro de recette, sa consistance, la quantité, l'heure de la livraison et son programme ainsi que le type de véhicule de transport et les moyens de déchargement prévus ou nécessaires. Si des essais préliminaires s'avèrent nécessaires pour du béton à propriétés particulières, le coût de ceux-ci est, sauf entente préalable, à charge du client.

### 4. Adjuvants

Le mélange d'adjuvants du béton se référant au choix du produit et du dosage est du ressort de la centrale à béton. Si certains produits et/ou dosages sont exigés par le client, seul le respect du mélange exigé est garanti. Dans ce cas, toute responsabilité relative au succès attendu de ces adjuvants et également au risque d'effets défavorables sur le comportement du béton est rejetée. A cet effet, la centrale à béton est en droit de facturer des frais supplémentaires.

### 5. Livraison

Les indications relatives aux heures de livraison comprennent une marge d'une demi-heure pour tenir compte d'éventuelles périodes de pointe. Si le retard est plus important et résulte de causes imprévues, telles que panne de courant, pénurie d'eau, défectuosité technique, interruption de l'approvisionnement en matières premières ou cas de force majeure, le fournisseur en avise immédiatement les clients et lui signale les éventuelles possibilités d'approvisionnement par d'autres centrales. Cependant, le fournisseur décline toute responsabilité pour une attente éventuelle ainsi que pour tout autre dommage direct ou indirect qui en découlerait. Le client est tenu d'annoncer à temps les retards quant à la prise en charge du béton commandé. S'il omet de le faire, il répond de la détérioration des matériaux et de tout autre dommage qui pourrait en résulter.

### 6. Garantie

La centrale à béton garantit la livraison conforme à la commande quant à la qualité et la quantité. Quant à la qualité du béton, l'examen selon la norme SIA 262/1 est déterminant.

L'uniformité des teintes du béton livré n'est garantie que sur la base d'une convention écrite portant sur ce point.

Dans le cadre de la garantie, la centrale à béton s'engage à remplacer gratuitement le béton faisant l'objet d'une réclamation ou à octroyer une réduction de prix équitable si le matériau n'est utilisable que sous certaines restrictions, à condition qu'un avis pour défauts soit matériellement fondé et adressé à temps. La responsabilité pour des dégâts causés à des ouvrages construits avec le béton fourni est également assumée lorsqu'il peut être prouvé que ces dommages sont dus à une mauvaise qualité du béton livré que l'acheteur doit lui-même endosser la responsabilité pour les dommages subis. Toute responsabilité pour d'autres dommages directs ou indirects est exclue.

### 7. Avis en cas de défauts

Il est du devoir de l'acheteur d'examiner le béton dès sa réception, à savoir si

- a) Les indications figurant sur le bon de livraison sont conformes à sa commande
- b) La livraison présente des défauts visibles

La fourniture franco chantier s'entend béton remis sur le chantier. Quant à la livraison départ centrale, elle s'entend béton chargé sur le camion. Dans la mesure du possible, toute réclamation est à signaler avant la mise en œuvre du béton, afin que l'entreprise puisse en vérifier le bien-fondé. Les défauts qui ne peuvent être décelés à la livraison doivent être immédiatement signalés dès leur découverte. Si de la part de l'acheteur subsiste un doute sur la qualité du béton livré et qu'un éclaircissement rapide n'est pas possible, l'acheteur est tenu d'accepter un prélèvement d'échantillon. Par un avis immédiat, il y a lieu de donner à la centrale à béton l'occasion d'assister au prélèvement d'échantillons. Le résultat de cet examen ne sera reconnu par la centrale que si le prélèvement, effectué à un endroit facilement reconnaissable, a lieu immédiatement après la fourniture, conformément aux prescriptions de la norme SN EN 206-1. Si l'examen démontre que la réclamation est fondée, la centrale prend les frais des tests à sa charge. Dans le cas contraire, ils doivent être supportés par l'acheteur.

### 8. Facturation

Le fait de signer un bulletin de livraison engendre la reconnaissance des indications y figurant. La facturation sera alors établie sur la base de ces indications et sur la base des bulletins de transport et de pompage. Toutes les contestations se rapportant à la facturation doivent être signalées à notre entreprise dans les 8 jours suivant la réception de la facture contestée. Passé ce délai, la facture sera considérée comme conforme et acceptée.

### 9. Conditions de paiement

Pour le paiement des livraisons facturées et frais accessoires, tels que le temps d'attente, plus-values d'hiver, etc., nos conditions stipulent 30 jours net, sans escompte, sous réserve de conventions écrites particulières. Dès le 31<sup>e</sup> jour il sera prélevé un intérêt moratoire de 6%. Une taxe est prélevée en cas de rappel de facture.

### 10. For juridique

Tout litige engendré par les présentes conditions générales peut être porté devant les instances compétentes. Le for juridique de la société AJOBETON SA est PORRENTUY.